SAMSUNG Opéré par évollis

CONDITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE APPLICABLES À L'ACHAT D'UN PRODUIT SAMSUNG POUR UN PROFESSIONNEL

V.28/10/2025

Préambule:

La société Evollis, en partenariat avec la société Samsung Electronics France, propose un service de reprise de produits d'occasion (ci-après, le « Service de reprise ») accessible sur le site www.samsung.com/fr (ci-après, le « Site »).

La société Evollis opère en tant qu'exemptée d'agrément de prestataire de paiement conformément aux dispositions de l'article L.521-3 du Code monétaire et financier.

Les présentes conditions générales de reprise (ci-après, les « Conditions Générales » ou « CGR ») régissent l'accès et les modalités d'utilisation du Service de reprise, tel que ce terme est défini ci-après.

Ces Conditions Générales sont uniquement applicables en cas d'achat d'un ou plusieurs nouveaux produits Samsung par le Client sur le Site, associée à une Demande de reprise, tel que ce terme est défini ci-après.

Ainsi, toute Demande de reprise suppose la prise de connaissance préalable :

- des Conditions Générales de Vente de Samsung Electronics France, accessibles sur le Site (ci-après, les « CGV ») ;
- des Conditions Générales de Reprise d'Evollis, accessibles sur le Site (ci-après, les "CGR") ; ainsi que l'acceptation par le Client de l'intégralité de leur contenu.

En cas de Demande de reprise, l'acceptation des CGV constitue un contrat de vente du produit neuf Samsung entre Samsung et le Client subordonné, d'une part, par (i) la Validation de l'acte de reprise et, d'autre part, par (ii) l'exécution du Versement initial et, le cas échéant, au Prélèvement final, tels que ces termes sont définis ci-après.

Dans l'hypothèse d'une Demande de reprise, les CGR constituent un contrat de vente du Produit entre le Client et Evollis dont l'obligation d'achat par Evollis est conditionnée, d'une part, par (i) la Validation de l'acte de reprise et, d'autre part, par (ii) l'exécution du Versement initial et, le cas échéant, du Prélèvement final, tels que ces termes sont définis ci-après.

Par conséquent, le Client reconnaît que le Service de reprise est subordonné à l'achat d'un nouveau produit Samsung. A défaut d'achat d'un nouveau produit Samsung ou en cas d'annulation ou de rétractation de cet achat par le Client, le Service de reprise devient caduc.

Article 1. Définitions

	1
Abondement promotionnels	Désigne les opérations commerciales de remises spécifiques effectuées directement par Samsung au profit de son client
<u>Bonus de Reprise</u>	Désigne le versement au Client par EVOLLIS au nom et pour le compte de SAMSUNG d'une somme déterminée par SAMSUNG et venant en complément de la valeur finale de reprise d'un Ancien Matériel
Client	Désigne les consommateurs majeurs, ou les représentants légaux des personnes mineures, disposant d'un accès internet et d'une adresse email fonctionnelle souhaitant utiliser le Service de reprise pour revendre leur Produit à Evollis.
<u>Conformité</u>	Désigne une conformité entre la déclaration d'un Client concernant le Produit et son Etat et le Diagnostic effectué par Evollis sur ledit Produit.
<u>Demande</u>	Désigne l'intention du Client de soumettre son ou ses Produits sur le Site en vue de la cession de ceux-ci /celui-ci à Evollis à la Valeur de reprise estimée. Cette Demande exprime la volonté du Client d'être contractuellement lié par l'obligation de payer la Valeur finale en cas de confirmation par Evollis de la Valeur de reprise estimée suite au Diagnostic.
<u>Diagnostic</u>	Désigne le contrôle effectué par Evollis ou ses sous-traitants, sur les Produits reçus par Evollis de la

	part des Clients afin de contrôler l'exactitude des déclarations effectuées par le Client sur le Site et déterminer la Valeur finale du ou des Produits sur la base des critères définis à l'article 3 et plus exhaustivement détaillés en Annexe 1.
Empreinte bancaire	Désigne le montant du différentiel pouvant être prélevé dans les cas suivants : réévaluation de la Valeur finale de reprise de votre ancien appareil suite au Diagnostic ou de la non réception du Produit. Le montant de l'empreinte bancaire a été validé par le client dans le cadre de son parcours de contractualisation spécifique au paiement et ce exclusivement dans le cadre du 3 ou 4 fois sans frais ou en cas de paiement fractionné en 12 -18 ou 24 mois.
<u>Etat</u>	Désigne l'état du Produit au moment de sa reprise par Evollis, déterminé en fonction des réponses du Client aux questions figurant sur le Site et du Diagnostic. L'Etat est défini en tenant compte des critères définis à l'article 3, qui permettent de déterminer la Valeur de reprise estimée et la Valeur finale.
<u>Evollis</u>	Désigne la SAS au capital de 167 618,80€ immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 530 612 571 dont le siège social se situe au 22-26 quai de Bacalan, 33300 Bordeaux, partenaire de Samsung Electronics France et assurant le Service de reprise.
Contrat de crédit	Désigne le contrat de crédit proposé par FLOA destiné à l'achat du produit neuf sur le Site et qui a été souscrite par le Client.

<u>FLOA</u>	Désigne la Société Anonyme au capital de 72 297 200€ immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 434 130 423 dont le siège social se situe Immeuble G7, 71 Rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux.
<u>Multi Reprise</u>	Désigne le fait pour Evollis de pouvoir effectuer une proposition de reprise de différentes catégories de Produits et ce dans la limite de trois (3) Produits lors de l'achat d'un ou plusieurs produits neufs sur le site de Samsung dans le cadre du parcours de contractualisation
<u>Non-Conformité</u>	Désigne un écart constaté par Evollis entre la déclaration d'un Client concernant le Produit et son Etat, et le Diagnostic effectué sur ledit Produit
<u>Prélèvement final</u>	Désigne le montant prélevé au Client par Evollis après Diagnostic consécutif à la Validation de l'acte de reprise.
<u>Produit(s)</u>	Désigne le ou les produits appartenant aux catégories suivantes : smartphone, tablette, ordinateurs portables, montre connectée et écouteurs sans fil que le Client souhaite céder à Evollis pour lequel Samsung Electronics France propose le Service de Reprise sur le Site.
Rétractation	Désigne le droit de Rétractation accordé par Samsung à titre commercial qui ne saurait être interprétée comme la mise en œuvre du droit de Rétractation prévu par le Code de la Consommation et est complémentaire à ce dernier.
Service de reprise	Désigne le service de reprise opéré par Evollis via le Site permettant au Client de céder la propriété de son Produit à Evollis.

<u>Site</u>	Désigne le site internet permettant au Client d'acheter un nouveau produit auprès de Samsung Electronics France et simultanément, d'utiliser le Service de reprise en vue de la cession de la propriété de son Produit à Evollis, accessible à l'URL suivante : https://www.samsung.com/fr.
Valeur de reprise estimée	Désigne la valeur du Produit calculée en fonction de l'Etat déclaré par le Client sur le Site.
<u>Valeur minimale</u>	Désigne la valeur de reprise minimale du Produit établie par Evollis, en fonction de l'Etat du Produit ou après révision à la baisse tel que décrit à l'article 4 et plus exhaustivement en annexe 1 des présentes CGR. Cette Valeur minimale ne pouvant être inférieure à 1€.
<u>Valeur finale</u>	Désigne la valeur du Produit établie après Diagnostic par Evollis. Elle peut correspondre à la Valeur de reprise estimée dans les cas de Conformité, et/ou à la Valeur minimale ou à une toute autre valeur proposée par Evollis suite au Diagnostic en cas de Non-conformité.
Validation de l'acte de reprise	Désigne l'accord définitif du Client et d'Evollis sur la vente du Produit à la Valeur Finale.
<u>Versement initial</u>	Désigne le montant versé par le Client à Evollis correspondant au prix d'achat du/des nouveaux Produits Samsung diminué (i) de la Valeur de reprise estimée du ou des Produits et (ii), le cas échéant, d'un ou plusieurs abondements promotionnels.

Article 2. Analyse d'Evollis sur l'opération de reprise

Evollis se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute opération de reprise, après analyse de sa part, des différents éléments communiqués par le Client.

En cas d'acceptation ou de refus de l'opération de reprise du Produit, le Client reçoit une

réponse par e-mail d'Evollis dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de sa commande associée à l'opération de reprise.

Article 3. Critères permettant de définir l'Etat des Produits

3.1 Applicables aux smartphones, tablettes et montres connectées

L'Etat du Produit ou des Produits entrant dans la catégorie des Smartphones, tablette et des montres connectées sont déterminés en fonction des cinq (5) critères cumulatifs ci-dessous exposés et plus amplement détaillés en annexe 1 des présentes CGR :

Critère 1 : Votre Produit est-il fonctionnel ?

Oui	Le Produit s'allume/s'éteint correctement.
	• Il se charge entièrement.
	Le déblocage par reconnaissance faciale et/ou digitale est fonctionnel.
Non	• Le Produit ne s'allume/s'éteint pas correctement.
	• Il ne se charge pas entièrement.
	Le déblocage par reconnaissance faciale et/ou digitale n'est pas fonctionnel.*

^{*} Sous réserve des fonctionnalités applicables au produit

Critère 2 : Quel est l'état général de votre Produit ?

Intact	 Aucune trace d'oxydation de gonflement ou de décollement de l'écran ou de la vitre arrière. Toutes les fonctionnalités sont en état de marche : Micro, appareil photo, GPS, wifi, Bluetooth, boutons volume/home (1).
Défectueux	Présence de traces d'oxydation (de gonflement ou de décollement de l'écran ou de la vitre arrière.

• L'une d	des fonc	tionnali	tés es	t défectueus	e : Micro,
appareil	photo,	GPS,	wifi,	Bluetooth,	boutons
volume/h	nome (1).				

(1) Bouton d'accueil, bouton principal.

Critère 3 : Quel est l'état de l'écran ?

Intact	Parfait état, sans aucune rayure, ni impact.
Micro-rayures/Micro-impacts	Aucune rayure sensible au doigt ET au maximum 5 micro-rayures/micro-impacts.
Rayures/impacts	Rayure(s) sensible(s) au doigt OU plus de 5 micro-rayures/micro-impacts.
Cassé/écran brûlé	Fissures, éclats, chocs, pixels défectueux, tache noire, écran tactile HS, dalle marquée.

Critère 4 : Quel est l'état de l'arrière de votre Produit ?

Intact	Parfait état, sans aucune rayure, ni impact.
Micro-rayures/Micro-impacts	Aucune rayure sensible au doigt ET au maximum 5 micro-rayures/micro-impacts.
Rayures/impacts	Rayure(s) sensible(s) au doigt OU plus de 5 micro-rayures/micro-impacts.
Cassé/écran brûlé	• Fissures, éclats, chocs.

Critère 5 : Quel est l'état du contour de votre Produit ?

Intact	Parfait état, sans aucune rayure, ni impact.
--------	--

Micro-rayures/Micro-impacts	Aucune rayure sensible au doigt ET au maximum 5 micro-rayures/micro-impacts.
Rayures/impacts	Rayure(s) sensible(s) au doigt OU plus de 5 micro-rayures/micro-impacts.
Cassé/écran brûlé	• Fissures, éclats, chocs.

Rappel important : Avant l'envoi de votre appareil de reprise assurez-vous d'aller dans les réglages ou paramètre pour :

- Réinitialiser votre Appareil en mode usine
- Dissocier (déconnecter) votre compte Google ou Icloud
- Dé géolocaliser votre appareil
- Désimlocker votre appareil, en contactant votre opérateur téléphonique.

3.2 Applicables aux ordinateurs portables

L'Etat du Produit ou des Produits entrant dans la catégorie des ordinateurs portables sont déterminés en fonction des deux (2) critères cumulatifs ci-dessous exposés et plus amplement détaillés en annexe 1 des présentes CGR :

Critère 1 : Votre Produit est-il fonctionnel et complet ?

Oui	Le bouton marche/arrêt fonctionne correctement
	 Le Produit se charge entièrement et a une bonne autonomie
	 Les composants (Caméra / pavé tactile / clavier / wifi / Bluetooth /micro /périphérique du son / port USB et Firewire) sont dans un état fonctionnel
	 Les composants internes du Produit (carte mère / processeur / disque dur /RAM / batterie) sont tous présents

Non	• Le bouton marche/arrêt ne fonctionne pas	
	 Le Produit ne se charge pas entièrement OU n'a pas une bonne autonomie 	
	 Les composants (Caméra / pavé tactile / clavier / wifi / Bluetooth /micro /périphérique du son / port USB et Firewire) ne sont pas dans un état fonctionnel 	
	 Les composants internes du Produit (carte mère / processeur / disque dur /RAM / batterie) ne sont pas tous présents 	

Critère 2 : Quel est l'état général de votre Produit ?

Intact	Pas de rayures et aucune trace d'usure.
	 L'écran est exempt de fissures, de pixels morts ou de lignes noires.
	 Toutes les touches du clavier sont présentes et lisibles
Etat correct	 Micros-traces d'usures/ Micros-impacts subsistent.
	 L'écran est exempt de fissures, de pixels morts ou de lignes noires.
	 Toutes les touches du clavier sont présentes et lisibles
Endommagé	 Rayure(s) ou impact(s) prononcés sur les différentes faces ou sur l'écran.
	 L'écran est exempt de fissures, de pixels morts ou de lignes noires.
	• Toutes les touches du clavier sont présentes et lisibles

Défectueux	 Le ou les faces de l'ordinateur sont tordues ou abîmées.
	 L'écran comporte des fissures, des pixels morts ou de lignes noires.
	 Des touches du clavier sont manquantes ou effacées

3.3 Applicable aux écouteurs sans fil

L'Etat du Produit ou des Produits entrant dans la catégorie des écouteurs sans fil sont déterminés en fonction des quatre (4) critères cumulatifs ci-dessous exposés et plus amplement détaillés en annexe 1 des présentes CGR :

Critère 1 : Vos écouteurs sont-ils fonctionnels ?

Oui	 La qualité du son ne doit pas être dégradée 	
	 L'intégralité des fonctionnalités des écouteurs doivent être opérationnelles : hauts parleurs, micro, Bluetooth, boutons tactiles, réduction de bruit active 	
	Ils sont reconnus par l'appli constructeur le cas échéant	
Non	• La qualité du son est dégradée	
	 L'une des fonctionnalités des écouteurs n'est pas opérationnelles : hauts parleurs, micro, Bluetooth, boutons tactiles, réduction de bruit active 	
	Ils ne sont pas reconnus par l'appli constructeur	

Critère 2 : Le boîtier de charge est-il d'origine et fonctionnel ?

Oui	• Le boîtier doit se charger et charger les écouteurs.
	 L'autonomie de l'un et de l'autre permet une utilisation prolongée.

Non	 Le boîtier ne se charge pas ou ne charge pas les écouteurs.
	• L'autonomie de l'un ou de l'autre ne permet pas une utilisation prolongée.

Critère 3 : Les écouteurs ou le boîtier de charge présentent-ils des fissures ou des éclats ou sont cassés ?

Oui	• Intact
Non	• Éclats, fissures, chocs

Critère 4 : Les écouteurs ou le boîtier de charge présentent-ils des défauts esthétiques ?

Oui	Micro-rayures Micro-impacts
Non	Aucune rayure Aucun impact

Le ou les Produits doivent être parfaitement nettoyés avant l'envoi. Evollis se réserve le droit de réviser à la baisse la valeur de Reprise estimée le cas échéant

Article 4. Critères de révision à la baisse

Il est expressément convenu entre les Parties qu'une révision à la baisse de la valeur de Reprise estimée à hauteur d'une valeur Minimale sera effectuée par Evollis après Diagnostic, dans les cas suivants :

- Des **Produits non désimlockés**, c'est-à-dire des Produits incapables d'émettre ou de recevoir un appel avec la carte SIM de n'importe quel opérateur de téléphonie (Ex : Produits verrouillés par un code) ;

- Des Produits pour lesquels un compte Google/Icloud ou de la marque du fabricant est activé ;
- Des Produits pour lesquels la fonction « localiser mon Produit » est activée ;
- Des **Produits modifiés**, c'est-à-dire des Produits dont au moins une des pièces d'origine a été changée par une pièce d'une marque différente de celle du Produit (coque, batterie, composants, système opérateur ou ROM modifié);
- Des Produits non compatibles avec le marché de l'Union européenne et ne respectant pas les normes de l'Union européenne ;
- Des **Produits cryptés**, c'est-à-dire des Produits protégés informatiquement par un chiffrage de données ;

Une liste plus détaillée et exhaustive des critères de révision est jointe en annexe 1 aux présentes Conditions Générales.

Si un Client utilise le Service de reprise pour un ou des Produits répondant à l'une des caractéristiques précitées, Evollis pourra proposer une Valeur minimale et procédera au prélèvement de la différence entre cette Valeur minimale et la Valeur de reprise estimée. Dans le cas où le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit auprès de FLOA en 12,18 ou 24 fois, la différence entre la Valeur minimale et la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.

Article 5. Validation de l'acte de reprise

En soumettant sa Demande via le Site, le Client garantit que la description et les caractéristiques réelles du ou des Produits correspondent aux informations qu'il a communiquées sur le Site à Evollis.

Le Client s'engage à renseigner toute information concernant le ou les Produits de manière sérieuse et exhaustive selon les indications fournies sur le Site et à l'aide des critères fixés dans les présentes Conditions Générales. Dans le cas où le ou les numéros d'IMEI ou les numéros de série du ou des Produits ne sont pas conforme à celui ou ceux renseignés sur le Site lors de la Demande, Evollis se réserve le droit d'annuler le Service de reprise, et le ou les Produits concernés seront alors retournés au Client.

Après avoir effectué son Diagnostic, différents cas peuvent se présenter à savoir :

- En cas de Conformité, Evollis procédera à la Validation de l'acte de reprise et confirmera la Valeur de reprise estimée. La vente du ou des Produits par le Client à Evollis est alors définitive.
- En cas de Non-conformité entre la déclaration du Client et le Diagnostic effectué par Evollis une Valeur finale pour la reprise du ou des Produits est proposée par Evollis par email au Client, qui dispose alors d'un délai de cinq (5) jours pour accepter ou refuser la cession de son Produit à la Valeur finale :
 - En cas d'acceptation de la Valeur finale par le Client, ou en cas d'absence de réponse du Client dans un délai de cinq (5) jours, Evollis procèdera à la Validation de l'acte de reprise et débitera le Client de la différence entre la Valeur de reprise estimée et la Valeur finale.
 - En cas d'acceptation de la Valeur finale par le Client, ou en cas d'absence de réponse du Client dans un délai de cinq (5) jours et lorsque que le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit de 12,18 ou 24 mois auprès de FLOA, la différence entre la Valeur minimale et la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.
 - En cas de refus de la Valeur finale par le Client, Evollis prélèvera le Client de la totalité du montant correspondant à la Valeur de reprise estimée ainsi que, le cas échéant, aux abondements promotionnels. En cas de succès du prélèvement, Evollis procédera alors au renvoi du Produit au Client sans frais. Le Service de reprise sera alors annulé. En cas d'impayé du prélèvement non régularisé par le Client dans un délai de trente (30) jours, le Produit Repris devient la propriété d'EVOLLIS.
 - En cas de refus de la Valeur finale par le Client et dans le cas où le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit de 12,18 ou 24 mois auprès de FLOA, la différence entre la Valeur minimale et la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.

Evollis, pour sa part, procède au renvoi du Produit au Client sans frais et le Service de reprise est alors annulé.

Le contrat d'achat sur le produit neuf Samsung poursuivra ses effets, sauf exercice du droit de rétractation par le Client.

Évaluation de l'état du produit et retrait du film de protection

Afin de procéder au diagnostic nécessaire à la reprise, tout film de protection présent sur l'écran ou sur toute autre partie du produit sera retiré par le prestataire d'Evollis pour permettre l'évaluation précise de son état.

Dans l'hypothèse où le client refuse l'offre de reprise et demande la réexpédition de son produit, il est expressément convenu qu'aucun nouveau film de protection ne sera appliqué avant le renvoi. Le client reconnaît et accepte que le film initialement retiré ne sera pas restitué.

Article 6 : Fraude, tentative de fraude et impayé dans le cadre d'une opération de reprise

En cas d'échec du prélèvement complémentaire après validation de la valeur finale de reprise (notamment blocage volontaire, opposition injustifiée, fonds insuffisants ou tout acte assimilable à une tentative d'échapper au paiement), et après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de huit (8) jours, Evollis se réserve le droit d'appliquer, outre les sommes dues, les mesures suivantes :

- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, conformément à la législation applicable (art. L. 441-10 du Code de commerce);
- Une pénalité contractuelle à titre de clause pénale, équivalente à 15 % du montant total dû, en réparation des frais de gestion et du préjudice subi;
- L'engagement d'une procédure de recouvrement, amiable ou contentieuse, dont les frais resteront intégralement à la charge du Client en application de l'article 700 du Code de procédure civile, ou tout équivalent applicable;

Le Client reconnaît expressément que le blocage volontaire de l'empreinte bancaire ou toute opposition au paiement sans motif légitime pourra être assimilé à une tentative de fraude, pouvant entraîner les conséquences juridiques appropriées.

Evollis se réserve également la faculté de confier à un tiers ou à un prestataire spécialisé la gestion du recouvrement des sommes dues dans le cadre de la présente clause.

Article 7. Bon de cession de propriété

Le Client s'engage à signer son bon de cession de propriété reçu par email et l'envoyer avec son ou ses Produits et la copie de son titre d'identité. En l'absence de la copie du titre d'identité, le Service de reprise sera annulé, et le ou les Produits seront renvoyés au Client par Evollis. Le Client reconnaît être informé que seul le ou les Produits font l'objet de la vente, à l'exclusion des Accessoires. Les Accessoires ne sont ni valorisés, ni restitués au Client dans le cadre du Service de reprise.

Le Client garantit être propriétaire du ou des Produits, et s'engage à ne pas céder de produit de démonstration ou contrefait (c'est-à-dire de produit non destiné à la vente et/ou de produit dont le Client n'est pas propriétaire et/ou de produit violant des droits de propriété intellectuelle ou industrielle).

Il est précisé que tout Produit déclaré volé ou contrefait ne sera en aucun cas payé au Client et Evollis se réserve le droit de le transmettre auprès des services de répression compétents pour enquête, sans pour autant que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité à ce titre.

Parallèlement, le Client accepte expressément en validant les Conditions Générales de Reprise de confier, dans le respect des règles économiques et fiscales applicables, à Evollis, l'établissement et l'émission des factures relatives à l'achat du ou des Produits repris conformément au mandat de facturation figurant en Annexe 2.

Article 8. Modalités de paiement

Le Client réalise le Versement initial au moyen d'une carte de paiement en une ou plusieurs fois selon les modalités que le Client aura choisi dans le cadre de son parcours de contractualisation.

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client donne expressément son consentement à Evollis d'exécuter l'opération de paiement ou la série d'opérations de paiement par l'intermédiaire de son prestataire de services de paiement (ci-après « PSP »), dans la limite du prix d'achat des nouveaux produits Samsung.

Le Client déclare avoir pris connaissance préalablement à sa Demande du montant du prix d'achat des nouveaux produits Samsung et du montant estimé de l'opération de paiement ou de la série d'opérations de paiement, ce montant constituant le montant auquel le Client peut raisonnablement s'attendre au sens de l'article L. 133-25 du Code monétaire et financier.

- a) L'exécution de l'opération de paiement ou de la série d'opérations de paiement a pour finalité l'exécution du Versement et, dans ce cadre, le Client accepte que les opérations de paiement énumérées ci-après puissent avoir lieu :
- Lors de la Demande sur le Site, un prélèvement initial d'un montant égal au prix d'achat du ou des nouveaux produits Samsung diminué (i) de la Valeur de reprise estimée du ou des Produits et (ii), le cas échéant, d'un ou plusieurs abondements promotionnels. En cas de paiement en 3 ou 4 fois par carte bancaire choisi par le Client, ou de paiement à crédit en plusieurs fois, son prélèvement initial sera fractionné selon les modalités indiquées sur le Site lors de sa contractualisation ;

b) A défaut d'expédition du Produit dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de l'étiquette prépayée par le Client, un prélèvement complémentaire d'un montant égal à la Valeur de reprise estimée majorée, le cas échéant, d'un abondement promotionnel lié au Service de reprise sera effectué sur la carte bancaire utilisée au moment de l'achat.

Dans le cas où le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit auprès de FLOA de 12,18 ou 24 mois, le montant de la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.

c) En cas de Non-conformité suivi d'une Validation de l'acte de reprise, un Prélèvement final d'un montant égal à la différence entre la Valeur de reprise estimée et la Valeur finale sera effectué sur la carte bancaire utilisée au moment de l'achat, en application de l'article 4 des présentes Conditions Générales;

Dans le cas où le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit auprès de FLOA de 12,18 ou 24 mois, la différence entre la Valeur minimale et la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.

d) En cas de Non-conformité non suivi d'une Validation de l'acte de reprise par le Client, un prélèvement complémentaire d'un montant égal à la Valeur de reprise estimée majorée, le cas échéant, d'un abondement promotionnel sera effectué sur la carte bancaire utilisée au moment de l'achat;

Dans le cas où le Client a souhaité acquérir son produit neuf en souscrivant à un Contrat de crédit auprès de FLOA de 12,18 ou 24 mois, le montant de la Valeur de Reprise estimée impactera le montant de l'échéance mensuelle du Client. L'ajustement de l'échéance sera effectif après réalisation d'un second déblocage de fonds conformément aux dispositions du Contrat de crédit émis par FLOA.

Dans le cadre d'une Multi Reprise, le Client bénéficiera des abondements promotionnels proposés pour l'achat d'un nouveau produit Samsung dès lors qu'au moins une reprise de Produit soit validée.

En cas d'exercice de son droit de rétractation sur le contrat d'achat du nouveau produit Samsung, un virement à son profit d'un montant égal au prix d'achat du nouveau produit, diminué (i) de la Valeur de reprise estimée et (ii), le cas échéant, d'un ou plusieurs

abondements promotionnels. Dans le cadre du Service de reprise, seules sont acceptées les cartes de débit et les cartes de crédit au sens de la réglementation en vigueur, à l'exclusion notamment des cartes commerciales et des cartes prépayées.

Toutefois, le Client peut communiquer à Evollis tout autre moyen de paiement permettant d'exécuter une ou plusieurs des opérations de paiement susvisées, à l'exception du prélèvement initial lors de la Demande sur le Site exécuté exclusivement au moyen d'une carte de débit ou d'une carte de crédit via samsung.tradein@evollis.com

Article 9. Gage du Produit expédié et pacte commissoire

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client accepte de procéder, en faveur d'Evollis, à la constitution d'une sûreté en garantie de toutes sommes dues par le Client à Evollis dans le cadre du Service de reprise en cas de Non-conformité du Produit (i) non suivi d'une Validation de l'acte de reprise par le Client ou (ii) suivi d'un Refus par Evollis, tels que ces termes sont définis aux présentes Conditions Générales. Dans les deux cas, un prélèvement complémentaire d'un montant égal à la Valeur de reprise estimée majorée, le cas échéant, d'un abondement promotionnel lié au Service de reprise est exécuté par Evollis ou ses sous-traitants sur le compte bancaire du Client conformément à l'autorisation mentionnée à l'article 8 ci-dessus (ci-après « l'Obligation garantie »).

Le Client consent par les présentes un gage avec dépossession en faveur d'Evollis portant sur le Produit expédié à Evollis.

Le présent gage emporte droit de rétention du Produit gagé au profit d'Evollis qui le conservera tant que le Client n'a pas payé l'Obligation garantie.

A défaut d'exécution de l'Obligation garantie, Evollis deviendra propriétaire du Produit gagé conformément aux dispositions de l'article 2348 alinéa 1 du Code civil. Toutefois, Evollis n'est pas tenu de demander l'application de ce pacte commissoire et pourra choisir de poursuivre le Client.

Toute dépense utile et nécessaire faite par Evollis pour assurer la conservation du Produit (notamment les frais liés au stockage du Produit) sera à la charge du Client conformément aux dispositions de l'article 2343 du Code civil.

Le Client ne peut exiger la restitution du Produit gagé qu'après avoir entièrement payé à Evollis l'Obligation garantie en principal, intérêts au taux légal et frais.

Le présent gage est opposable aux tiers par la dépossession qui en est faite entre les mains d'Evollis conformément aux dispositions de l'article 2337 du Code civil.

Article 10. Expédition du Produit Repris

10.1 Frais d'expédition et de renvoi du Produit

Evollis prend en charge:

- les frais d'expédition du Produit par le Client ;
- les frais de renvoi du Produit par Evollis, en cas d'annulation du Service de reprise.

10.2 Modalités d'expédition du Produit par le Client

Evollis adresse au Client une étiquette prépayée du transporteur qui sera préaffranchie pour expédier le Produit en France métropolitaine uniquement. Le Produit devra être bien emballé par le Client et devra être adressé sans chargeur, ni accessoire, ni coque de protection et accompagné des documents nécessaires à la cession du Produit évoqués à l'article 7.

Par exception au point précédent, pour les ordinateurs portables, il est préconisé d'utiliser l'emballage d'origine pour l'expédier et le Client devra obligatoirement retourner le chargeur/câble d'origine.

Le Client s'engage à supprimer toutes données, y compris les données personnelles, présentes sur son Produit (de manière non limitative : contacts, email, SMS, photos, jeux, musique ou autres données) en réinitialisant son produit en mode usine avant de l'envoyer. Evollis n'est pas responsable de toute utilisation des données qui aurait lieu après l'envoi et avant la réception du Produit par Evollis ou ses sous-traitants.

Le Client s'engage à retirer les cartes mémoires et SIM de son Produit avant l'expédition et à décrypter son Produit le cas échéant (tout Produit crypté fera l'objet d'une reprise à une Valeur minimale, conformément aux dispositions de l'article 4). Les éléments non retirés feront l'objet d'une destruction par Evollis.

Le Client s'engage à dissocier son compte Google/Icloud ou marque du fabricant actif, à dé-géolocaliser son Produit, à supprimer son profil E-Sim et à désactiver le code de sécurité.

Le Produit devra être expédié par le Client dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception de l'étiquette prépayée. A défaut, le Client sera prélevé de la totalité du montant correspondant à la Valeur de Reprise estimée, et à l'abondement promotionnel le cas échéant.

Dans le cadre d'une Multi Reprise, le client bénéficiera des abondements promotionnels proposés pour l'achat d'un nouveau produit Samsung dès lors qu'au moins une reprise de Produit soit validée.

10.3 Modalités de renvoi du ou des Produits par Evollis

En cas d'exercice par le Client de son droit de rétractation sur le contrat d'achat du produit neuf Samsung, Evollis renverra alors au Client son ou ses Produits dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception par Samsung Electronics France du produit neuf Samsung sur lequel le Client a exercé son droit de rétractation.

Dans le cas où le Client exerce son droit de rétractation sur le Contrat de crédit affecté à l'achat du produit neuf, le Service de reprise devient caduc et Evollis renvoie au Client son Produit dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle le Client aura exercé son droit de rétractation.

Pour tous les autres cas d'annulation du Service de reprise, Evollis procèdera au renvoi du ou des Produits au Client dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification de l'annulation du Service de reprise. Le contrat d'achat ou le contrat de crédit du produit neuf Samsung poursuivra quant à lui ses effets, sauf rétractation.

Article 11. Transfert de propriété et transfert des risques

Conformément à l'article 1584 du Code civil, la vente du produit neuf par Samsung et la vente du ou des Produits repris par le Client à Evollis sont conclues sous condition suspensive :

- de la Validation de l'acte de reprise,
- du Versement initial et, le cas échéant, du Prélèvement final.

La propriété du ou des Produits repris n'est transférée à Evollis qu'à partir du moment où :

- 1. Evollis et le Client se sont accordés sur la chose et sur le prix,
- 2. le prix a été déterminé après réalisation du Diagnostic,
- 3. le Versement initial et, le cas échéant, le Prélèvement final, ont été exécutés.

Une facture, émise par Evollis dans le cadre du mandat de facturation prévu à l'annexe 2, sera alors transmise au Client.

En cas d'impayé non régularisé dans un délai de trente (30) jours (article 5), le ou les Produits repris deviennent la propriété d'Evollis.

Le transfert des risques (perte, vol, détérioration) intervient dès l'expédition prouvée par le biais du prépayé des Produits par le Client à destination d'Evollis ou de ses prestataires, le cachet du transporteur faisant foi.

Si la Valeur finale déterminée à l'issue du Diagnostic diffère de la Valeur de reprise estimée, et que le Client refuse cette nouvelle valeur, aucun transfert de propriété n'a lieu et la vente est réputée n'avoir jamais existé. Dans ce cas, les Produits sont restitués au Client

sans frais. Le contrat d'achat ou de crédit portant sur le produit neuf Samsung continue de produire ses effets, sauf résiliation prévue par les CGV.

En revanche, si le Client accepte la Valeur finale proposée par Evollis, la cession des Produits devient définitive et le contrat d'achat du produit neuf Samsung est considéré comme conclu (sauf cas de résiliation prévu aux CGV).

Article 12. Rétractation

12.1 Exercice du droit de rétractation applicable au contrat d'achat du produit neuf Samsung

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de son nouveau produit Samsung pour exercer son droit de rétractation sur ce dernier. Les modalités complètes d'exercice du droit de rétractation sont précisées dans les CGV de Samsung Electronics France, accessibles sur le Site.

12.2 Conséquences sur le Service de reprise

Le droit de rétractation exercé sur le contrat d'achat d'un nouveau produit Samsung entraîne la caducité du Service de reprise.

Le Service de reprise étant en effet subordonné à l'achat d'un nouveau produit Samsung, Evollis renverra alors au Client son ou ses Produits dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception par Samsung Electronics France du produit neuf Samsung sur lequel le client a exercé son droit de rétractation, l'acte de reprise étant annulé.

Article 13. Données personnelles

Evollis est responsable du traitement des données à caractère personnel traitées dans le cadre du Service de reprise. Les traitements de données personnelles sont effectués conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Informatique et Libertés »).

a) Données personnelles traitées

Evollis traite les données personnelles suivantes, nécessaires à son activité de gestion du Service de reprise :

- Données d'identification, telles que la civilité, le nom et prénom, la date de naissance;
- Données de contacts, telles que l'adresse électronique, l'adresse postale et le numéro de téléphone ;

- Données de paiement, telles que l'ensemble de l'empreinte de la carte de crédit et l'identité de son titulaire ;
- Données de localisation, telle que l'adresse du domicile;
- Données du/des Produits, telles que le Numéro IMEI.

Evollis ne collecte aucune donnée dite « sensible » au sens de l'article 9 du RGPD.

En fonction de leur finalité, ces données personnelles sont collectées, soit sur la base du consentement du Client, soit dans le cadre de l'exécution et de la gestion du contrat de fourniture du Service de reprise et de la gestion des Demandes soit dans le cadre d'une obligation légale, tel que détaillé au b).

Les données personnelles précitées sont collectées directement auprès du Client.

Elles sont traitées par Evollis, ses partenaires et ses prestataires tout au long du parcours de souscription du contrat d'achat et au Service de reprise, de la création du compte client à la finalisation de son contrat d'achat par le paiement du prix du ou des Produits.

Les données personnelles traitées peuvent être également recueillies indirectement auprès:

- des prestataires de service d'Evollis ;
- son Prestataire de service de paiement, qui l'assiste dans l'exécution du contrat de vente, la finalisation de la Demande client et la prévention de la fraude, son partenaire d'envoi des commandes dans le cadre de leur gestion ;
- son prestataire de service de reprise, qui l'assiste dans l'exécution du Service de reprise et qui assure notamment la logistique d'expédition des Produits.
- son partenaire Samsung Electronics France, dans le cadre de l'exécution du contrat de vente et de la gestion de du Service de reprise
- des autorités effectuant des publications ou bases de données mises à disposition dans le cadre de l'exécution de mission d'intérêts public liées à des réquisitions des autorités
- des sites internet ou pages publiées sur les réseaux sociaux contenant des informations rendues publiques, notamment dans un souci de défense d'intérêts légitimes d'Evollis.

Le Client s'engage à communiquer des données exactes et à informer Evollis de toute modification les concernant afin d'assurer la mise à jour des informations.

b) Finalités de traitement des données personnelles

Les informations recueillies ont pour finalité principale la gestion du Service de reprise. Sauf mention contraire, elles sont nécessaires à l'exécution du Contrat et à défaut de réponse complète, la Demande du Client ne pourra pas être traitée par Evollis. Toute déclaration fausse ou irrégulière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir la fraude.

Les données personnelles sont collectées pour répondre aux finalités suivantes :

- Fournir le Service de reprise, la base légale étant l'exécution du contrat;
- Initier, par l'intermédiaire du PSP d'Evollis, les opérations de paiement ou des séries d'opérations de paiement mentionnées à l'article 8, sur le fondement de l'exécution du contrat;
- Gérer les opérations de recouvrement de sommes éventuellement dues ; mettre en place des mesures de sécurité afin d'éviter les abus et les fraudes et détecter les transactions inhabituelles ; la finalité de ce traitement étant fondée sur l'intérêt légitime d'Evollis de protéger les transactions en ligne et d'assurer une qualité de services optimale.
- Établir la preuve des transactions, établir des modèles statistiques, la gestion des contestations, la gestion comptable, fiscale ou d'archivage ; la finalité de ce traitement étant la réponse par Evollis à ses obligations légales.
- Évaluer le risque, réaliser des enquêtes et sondages, améliorer l'offre de services et la gestion client, sur la base légale de l'intérêt légitime d'Evollis à améliorer ses services ;
- Améliorer la gestion de la relation client et des réclamations sur la base légale de l'intérêt légitime d'Evollis à assurer une qualité de service et un suivi client efficace.

Dans les cas où Evollis serait amenée à traiter les données personnelles du Client collectées pour des finalités autres que pour celles initialement visées, Evollis informera le Client et collectera son consentement si nécessaire.

c) Transfert de données personnelles

Afin de remplir les finalités indiquées ci-dessus, Evollis peut être amenée à transférer les données personnelles du Client aux destinataires suivants :

• Les prestataires sous-traitants qui effectuent un service pour le compte d'Evollis avec lesquels des contrats sont signés afin de sécuriser le traitement des données personnelles du Client transférées et garantir leur intégrité, leur confidentialité et leur disponibilité ; à savoir :

- son prestataire de services de paiement qui l'assiste dans le cadre des transactions de paiement, et notamment dans le cadre d'un paiement fractionné
- •les sous-traitants d'Evollis qui l'assistent dans la gestion du Service de reprise, notamment ceux chargés de réaliser le Diagnostic et du transport du ou des Produits repris;
- son prestataire d'envoi de colis postaux dans le cadre de la gestion des commandes ;
- Sur requête, les autorités judiciaires, financières ou autres organismes gouvernementaux
 :
- Certaines professions réglementées, telles que les avocats, notaires ou cabinets d'audit dans le cadre notamment de la gestion des réclamations et du contentieux.

Concernant la sous-traitance liée au transport du ou des Produits :

- Chronopost dans le cadre de l'externalisation d'une partie de ses activités du service clients et d'une prestation transfrontalière, celui-ci peut réaliser un transfert de données hors UE vers le Sénégal, en Côte d'Ivoire et à l'Ile Maurice. Afin d'optimiser son processus de livraison (notamment pour les corrections d'adresses de livraison), les données peuvent également être transférées à Madagascar
- Mondial Relay réalise quant à lui un transfert de données vers la Tunisie et Madagascar dans le cadre de l'externalisation d'une partie de la gestion de sa relation clientèle. Ces transferts sont encadrés par la signature de clauses contractuelles types conformes à celles de la Commission Européenne.
- FLOA, à laquelle Evollis peut céder les créances qu'elle détient sur le Client en application des présentes.

Evollis s'assure que tous les transferts de données hors de l'Union européenne font l'objet de garanties appropriées conformément aux articles 44 et suivants du RGPD.

d) Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Service Cdiscount Reprise sont conservées pendant une durée strictement limitée aux finalités pour lesquelles elles ont été recueillies. À l'expiration de ces délais, les Données sont supprimées ou anonymisées de manière irréversible.

Type de donnée	Finalité du traitement	Durée de conservation	Base légale
	traitement	Conservation	

Données des clients nécessaires à l'exécution du contrat (identité, contact, produit, IMEI)	Fourniture et gestion du Service de reprise	Pendant toute la durée du contrat, puis archivage intermédiaire pendant 5 ans à compter de la fin du contrat (prescription civile)	Exécution du contrat
Données des clients nécessaires aux obligations comptables et fiscales (mandat, factures, preuves de transaction)	Respect des obligations légales et fiscales	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable	Obligation légale
Données liées à la prévention de la fraude, à la sécurité des transactions et au recouvrement	Lutte contre la fraude, recouvrement, gestion des impayés	2 ans à compter du dernier incident ou clôture du dossier de recouvrement	Intérêt légitime
Données liées aux réclamations clients	Suivi et traitement des réclamations	Pendant la durée du traitement puis 3 ans après la clôture du dossier	Intérêt légitime
Données des prospects (demande non finalisée)	Relance commerciale	1 an à compter du dernier contact	Consentement / Intérêt légitime
Données liées aux opérations de paiement via le PSP	Initiation et gestion des opérations de paiement	Données conservées jusqu'à la clôture de la transaction, puis archivées pendant 5 ans à des fins probatoires (obligations légales bancaires et financières) uniquement par le PSP et non par Evollis	Exécution du contrat
Données techniques et de navigation	Amélioration du parcours et sécurité du site	13 mois maximum	Exécution du contrat
Données liées au transport et à la logistique (Chronopost, Mondial Relay, La Poste, etc.)	Exécution logistique du service de reprise	Le temps strictement nécessaire à l'exécution de la prestation, puis archivage 5 ans si lié au contrat	Exécution du contrat

i		

Il est précisé que les données relatives aux données de paiement ne sont pas conservées par Evollis. Elles sont conservées par le PSP via l'utilisation de procédés de chiffrement. Pour en savoir davantage sur sa politique de gestion des données personnelles «www.payline.com/RGPD ».

e) Droits liés aux données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données Personnelles 2016/679, le Client dispose des droits suivants sur ses données personnelles, dans la limite permise par la législation :

- Droit d'accès : droit du Client de demander confirmation que ses données personnelles font bien l'objet d'un traitement et obtenir les informations relatives à ce traitement (fin alités, destinataires etc...);
- Droit de rectification : si données personnelles inexactes ou incomplètes, droit du Client d'obtenir que ces données personnelles soient modifiées ;
- Droit d'effacement : demande de suppression des données personnelles du Client ;
- Droit à la limitation du traitement des données personnelles ;
- Droit d'organiser la gestion des données après le décès du Client;
- Droit d'opposition : opposition au traitement des données personnelles pour des motifs liés à une situation particulière du Client;
- Droit de retirer son consentement : lorsque le traitement de ses données personnelles a été soumis à son consentement, le Client a le droit de retirer ce consentement à tout moment;
- Droit à la portabilité : le Client a le droit de demander à récupérer les données personnelles qu'il a fourni ou à ce qu'elles soient transmises à un tiers si c'est techniquement possible;
- Droit de s'opposer, à tout moment, au traitement de ses données personnelles à des fins de prospection, ce qui inclut les traitements de profilage liés à cette prospection.

Si le Client souhaite exercer les droits listés ci-dessus, il peut adresser une demande par email à protectiondonnees@evollis.com, en joignant une copie de sa pièce d'identité afin de permettre à Evollis de l'identifier.

Les données nécessaires au traitement des demandes d'exercice de droits sont conservées le temps nécessaire à leur instruction (1 an en cas d'exercice simple, 6 ans en cas de contentieux, conformément aux prescriptions civiles).

Conformément à l'article 12.3 du RGPD, Evollis dispose d'un délai d'un mois pour traiter la demande d'exercice de droits à compter de la réception de la demande du client. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité et/ou du nombre de demandes.

Conformément à la réglementation en vigueur, et en plus des droits mentionnés ci-dessus, le Client a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-2 du Code de la consommation, le Client est également informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique disponible sur le site internet www.bloctel.gouv.fr. Cette inscription interdit à un professionnel le démarchage téléphonique, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Article 14. Demande d'informations

Pour toutes questions relatives au Service de reprise ou aux présentes Conditions générales, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : samsung.tradein@evollis.com.

Article 15. Divers

En vertu de l'article 1324 du code civil, l'acceptation des présentes vaut notification de la cession au Client; en conséquence, Evollis pourra à tout moment céder sa créance.

Article 16. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions générales sont établies en langue française et régies par le droit français. Les juridictions françaises sont compétentes pour connaître de toute action relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions générales.

Annexe 1

Détails sur les critères d'évaluation des Etats et de révision décrits aux articles 3 et 4

Critères	Illustration	
Appareil non fonctionnel	Produit ne s'allumant et/ou ne s'éteignant pas correctement	
Cf. question 1	Produit ne chargeant pas complément jusqu'à 100%	
	Produit dont l'écran est figé au démarrage	
	Produit n'affichant pas au démarrage les messages d'insertion de la carte SIM, code PIN ou l'écran d'accueil.	
	Produit verrouillé par un Code numérique ou schéma de sécurité	
Etat général non fonctionnel Cf. question 2	L'une des fonctionnalités du Produit ou un élément du Produit est défectueux ou ne fonctionne pas correctement (fonctionnement interne, boutons, bouton home, connectiques, appareil photo/ APN, haut-parleur, micro, écran, appel, lecteur d'empreinte, détecteur/chariot SIM, accéléromètre, gyroscope, vibreur, bruit anormal, wifi, batterie, volume)	
	Pour un ordinateur portable (Caméra / pavé tactile / clavier / wifi / Bluetooth /micro /périphérique du son / port USB et Firewire carte mère / processeur / disque dur /RAM / batterie)	
	Batterie gonflée ou hors service	
	Défaut d'étanchéité	
	Absence d'un des composants des produits (cache connectique, stylet, micro SD, boutons home, bouton power)	
	Ecran avec défaut de pression ou ne réagissant pas au toucher	
	Non détection de la carte SIM	

Produit cassé Cf. question 5	Présence importante de corps étranger dans le Produit ou un de ses composants (poussière, trace de liquide, brûlures et/ou humidité)
	Ecran ou autre composant qui se décolle
	Produit ou un de ses composants déformé (châssis déformé, face arrière, déformation structurale ou déboitée, connectique, Produit courbé, face avant et/ou arrière déboitée(s),)
	Trace de liquide, brûlure, humidité
	Produit ou un de ses composants cassés (fissuré et/ou fentes apparentes ; couleur d'écran anormale, lignes verticales ou horizontales)
	Ecran marqué, hors service ou tâchée
	Défaut d'affichage de l'écran : tâche, ligne de couleurs, pixels, rétro éclairage
· ·	Impacts très légers et non sensibles au touché, quasiment invisible à l'œil nu sur l'écran, la coque ou les contours
1	Rayures très légères et non sensibles au touché, quasiment invisible à l'œil nu sur l'écran, la coque ou les contours
Impacts Cf. question 3/4/5	Impacts en profondeur, sensibles au touché sur l'écran, la coque ou les contours
Rayures Cf. question 3/4/5	Rayures profondes, sensibles au touché sur l'écran, la coque ou les contours
	Produit en provenance de pays tiers Union européenne et non compatible avec les normes de l'Union européenne

Non-conformité du modèle Non-conformité du nombre possible de cartes SIM Produit pour lequel une carte SIM d'un autre opérateur ne peut être utilisée Produit verrouillé par un Code numérique ou schéma de sécurité Produit associé à un compte Google/Icloud ou marque du fabricant actif Produit non de-jumelé ou dissocié Produit associé à la fonction « Localiser mon appareil » ou géolocalisation activée Produit avec un profil E-Sim actif Pièce d'origine changée par produit de marque autre que Samsung (coque, batterie,composant, ...) Produit non réinitialisé en mode usine ROM rootée Produit ne s'allumant et/ou ne s'éteignant pas correctement Produit ne chargeant pas complément jusqu'à 100% Produit dont l'écran est figé au démarrage Produit n'affichant pas au démarrage les messages d'insertion de la carte SIM, code PIN ou l'écran d'accueil. Présence importante de corps étranger dans le Produit ou un de ses

composants (poussière, trace de liquide, brûlures et/ou humidité...)

Ecran ou autre composant qui se décolle Produit ou un de ses composants déformé (châssis déformé, face arrière, déformation structurale ou déboitée, connectique, Produit courbé, face avant et/ou arrière déboitée(s), ...) Trace de liquide, brûlure, humidité Produit ou un de ses composants cassés (fissuré et/ou fentes apparentes ; couleur d'écran anormale, lignes verticales ou horizontales) Ecran marqué, hors service ou tâchée Défaut d'affichage de l'écran : tâche, ligne de couleurs, pixels, rétro éclairage Produit (cadrant, bracelet des montres connectées) non nettoyé ou présentant des traces de saletés Produit (montre connectée) non reconnu par l'application de la marque du fabriquant, le cas échéant Critères L'une des touches du clavier du produit ordinateur portable est d'affectation de la manguante ou illisible Valeur minimale Le produit est customisé ou il comporte des autocollants sur la coque,ou l'écran ou sur la face arrière de l'appareil engendrant notamment des traces tâches indélébiles, et/ou une dégradation de la couleur de la coque et face arrière du Produit Produit ne s'allumant et/ou ne s'éteignant pas correctement Produit ne chargeant pas complément jusqu'à 100% Produit dont l'écran est figé au démarrage

Produit n'affichant pas au démarrage les messages d'insertion de la carte SIM, code PIN ou l'écran d'accueil.

Produit verrouillé par un Code numérique ou schéma de sécurité

L'une des fonctionnalités du Produit ou un élément du Produit est défectueux ou ne fonctionne pas correctement (fonctionnement interne, boutons, bouton home, connectiques, appareil photo/ APN, haut-parleur, micro, écran, appel, lecteur d'empreinte, détecteur/chariot SIM, accéléromètre, gyroscope, vibreur, bruit anormal, wifi, batterie, volume)

Pour un ordinateur portable (Caméra / pavé tactile / clavier / wifi / Bluetooth /micro /périphérique du son / port USB et Firewire carte mère / processeur / disque dur /RAM / batterie)

Batterie gonflée ou hors service

Défaut d'étanchéité

Absence d'un des composants des produits (cache connectique, stylet, micro SD, boutons home, bouton power...)

Ecran avec défaut de pression ou ne réagissant pas au toucher

Non détection de la carte SIM

Présence importante de corps étranger dans le Produit ou un de ses composants (poussière, trace de liquide, brûlures et/ou humidité...)

Ecran ou autre composant qui se décolle

Critères

Produit ou un de ses composants déformé (châssis déformé, face d'affectation de la arrière, déformation structurale ou déboitée, connectique, Produit Valeur minimale courbé, face avant et/ou arrière déboitée(s), ...)

Trace de liquide, brûlure, humidité
Produit ou un de ses composants cassés (fissuré et/ou fentes apparentes ; couleur d'écran anormale, lignes verticales ou horizontales)
Ecran marqué, hors service ou tâchée
Défaut d'affichage de l'écran : tâche, ligne de couleurs, pixels, rétro éclairage

Annexe 2: MANDAT DE FACTURATION

Entre:

EVOLLIS, société par actions simplifiée au capital de 167 618,80 euros, dont le siège social est situé 22-26 quai de Bacalan 33300 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 530 612 571, représentée par Monsieur Emmanuel GILLET, son Président, dûment habilité pour intervenir aux présentes,

Ci-après dénommée « Mandataire ».

et:

La Société, qui a procédé cumulativement à une opération de reprise (i), à l'acceptation des Conditions Générales de Reprise (ii), et à la saisie des informations juridiques permettant de conclure le présent Mandat de facturation(iii),

Ci-après dénommée « Mandant ».

Les parties seront ci-après dénommées collectivement les « Parties » et individuellement la « Partie »

Article 1 - Objet

Le Mandant a souhaité donner au Mandataire le pouvoir d'établir et d'émettre au nom et pour le compte du Mandant, les factures originales relatives au prix des produits faisant l'objet d'une reprise par Evollis, tel que ce mandat est prévu par les Conditions Générales de Reprise entre Evollis et la Société, ce qui a été accepté expressément par le Mandataire (ci-après le « **Mandat** »).

Ce Mandat est établi en application du 2 du l de l'article 289 du Code Général des Impôts.

Article 2 - Modalités de facturation

Dans le cadre du présent Mandat, le Mandataire s'engage à établir et émettre les factures de cession des produits repris par le mandataire, sur la base du prix de cession du/des produits repris, et qui lui ont été communiqués et validés par le mandant ou la personne représentant le mandant suite au diagnostic effectif du/des produits repris.

La facture est par conséquent, émise à destination d'Evollis, en sa qualité d'acquéreur desdits produits.

Article 3 – Obligations du Mandataire

Le Mandataire s'oblige à établir les factures objet du présent Mandat, au nom et pour le compte du Mandant, selon les formes, instructions et dans les délais définis par les Parties.

Le Mandataire s'oblige à ce que les factures originales, émises par ses soins au nom et pour le compte du Mandant en application du présent Mandat, présentent les mêmes formes que si elles avaient été émises par le Mandant lui-même, en particulier en ce qui concerne les mentions obligatoires visées par la réglementation fiscale et économique applicable.

Le Mandataire s'engage conformément à l'article 242 nonies A de l'annexe 2 du Code général des impôts, à faire apparaître les mentions suivantes sur les factures émises :

- 1°) Nom et forme juridique de la société ;
- 2°) Numéro de Siret
- 3°) Adresse du siège social de la société
- 4°) La date d'émission de la facture correspondant à la date de cession du ou des Produits ;
- 5°) La dénomination précise de l'objet de la facturation, le prix unitaire hors taxes et le taux de TVA légalement applicable
- 7°) Le montant total de la TVA à payer ;
- 8°) La mention « Autofacturation » en application du 2 du I de l'article 289 du Code général des impôts.

Article 4 – Obligations du Mandant

Le Mandant devra se conformer à l'obligation d'information de l'administration mentionnée au b) de l'article 242 nonies de l'annexe 2 du Code général des impôts.

Le Mandant conserve l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des factures originales émises en son nom et pour son compte par le Mandataire en application du présent Mandat, notamment en ce qui concerne les obligations en matière de TVA.

Dans ce cadre, le Mandant prend expressément l'engagement de :

- Déclarer auprès de l'administration fiscale la TVA collectée au moment de son éligibilité;
- Verser à l'administration fiscale la TVA mentionnée sur les factures au titre du présent Mandat;
- Conserver un double de toutes les factures émises par le Mandataire ;
- Signaler sans délai par écrit au Mandataire toute modification dans les mentions relatives à son identification.

Article 5 – Contestation des factures émises pour le compte du Mandant

Le Mandant pourra contester les informations erronées contenues dans les factures dans un délai d'un mois (1) mois à compter de leur émission.

Dans l'hypothèse d'une contestation, le Mandataire contrôlera la réalité des erreurs et, le cas échéant, émettra une facture rectificative dans un délai de trente (30) jours.

En tout état de cause, le Mandant ne pourra invoquer la défaillance ou le retard du Mandataire pour se soustraire à l'obligation de déclarer la TVA collectée au moment de son exigibilité. En outre, le Mandant reste seul redevable de la TVA due lorsqu'elle a été facturée à tort ou à un taux erroné. En cas de contrôle fiscal, le Mandant devient redevable à l'égard de l'administration fiscale de toute omission de facturation de TVA, sans que cette omission puisse être reportée sur le Mandataire, sans préjudice toutefois de tout recours auquel le Mandant pourra avoir droit à l'égard du Mandataire.

Article 6 - Durée

Le présent Mandat prend effet à compter de l'acceptation de la Société des Conditions Générales de Reprise par le Mandant.

Article 7: Transfert du mandat

Le Mandataire pourra transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes, après avoir averti de ce transfert la Société, à une autre entité de son groupe créée ou à créer.

En application du b de l'article 242 nonies de l'annexe 2 du Code général des impôts, le Mandant devra informer l'administration fiscale par écrit en indiquant le nom et l'adresse du nouveau Mandataire.

Article 8 - Droit applicable et juridiction compétente

Le Mandat est régi par la loi française

En cas de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Mandat, les Parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

A défaut d'accord entre les Parties dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une des Parties, tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Bordeaux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.